



N° \_\_\_\_\_ / M.F / DGTCP

Nouakchott, le 14 OCT 2019 في نواكشوط،

019/0402

المدير العام

Le Directeur Général

Note de service

Par lettre du 8 octobre dernier, le Ministre des Finances a acté la mise en place du compte unique du Trésor à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Cette décision constitue une étape supplémentaire dans les travaux engagés par la DGTCP et la Banque Centrale de Mauritanie pour mettre en œuvre le compte unique, et marque la confiance du Ministre dans notre capacité à conduire, dans des délais brefs, ces travaux.

Les travaux de la DGTCP ont permis de rédiger l'instruction portant fonctionnement du compte unique du trésor. Les dispositions de l'instruction, ci-jointe, seront implémentées progressivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et jusqu'à la mise en œuvre complète du compte unique. Ces dispositions seront complétées par les travaux qui vont être engagés au sein de la DGTCP dès vendredi 18 octobre 2019, ainsi que les travaux du comité chargé de la mise en œuvre du compte unique.

Je vous remercie de poursuivre vos efforts pour respecter les délais impartis afin de disposer au 1<sup>er</sup> janvier du compte unique simplifié.

